

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 23 (1975)

**Artikel:** Téolet à Genève  
**Autor:** Martin, Colin  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-728352>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Téolet à Genève

par Colin MARTIN

Un collectionneur de monnaies a découvert chez un particulier une boîte dite de changeur, portant dans le couvercle la mention TEOLET A GENÈVE. S'agit-il là d'un fabricant de balances genevoises, jusqu'alors inconnu ?

Les fabricants de balances, et leurs poids, ont été étudiés par Adrien Blanchet<sup>1</sup>, A. Dieu-donné<sup>2</sup>, François Lavagne<sup>3</sup> et par nous-mêmes<sup>4</sup>. Aucun de ces auteurs n'avait rencontré de boîte de poids portant le nom de Téolet : celle que nous reproduisons ici mérite donc une petite étude.

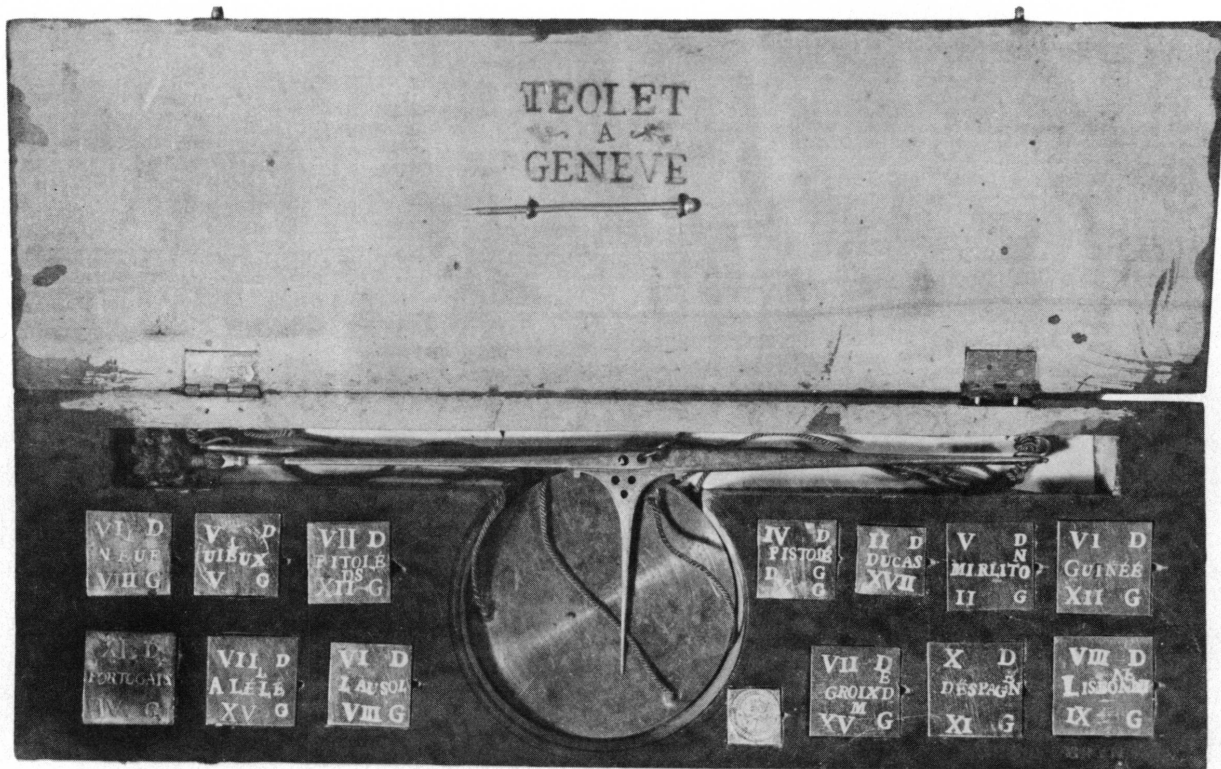
Le nom de Téolet est rare à Genève. MM. J.-D. Candaux et J.-E. Genequand m'ont appris que cette famille, originaire de Lézau en Languedoc, est arrivée à Genève en 1739. Antoine Téolet, fils de Louis, a été reçu à l'habitation le 13 novembre 1739. Il s'est marié le 10 décembre 1741 au temple de Saint-Gervais avec Judith Gaidin, native, fille de David. Le couple n'a eu, semble-t-il, qu'un seul enfant, Jean-Marc, né le 18 janvier 1746, baptisé à Saint-Gervais. Ce fils épousa le 29 décembre 1767, à l'église de Saint-Germain, Jeanne-Elisabeth Murat, fille d'Antoine. On connaît un autre Théolet, médecin-chirurgien à Jussy, piétiste, en 1725-1726, qui ne semble pas avoir eu de liens de parenté avec Antoine Téolet.

Ce dernier a vécu à «la Colombe», à la rue des Corps-Saints, dans le quartier de Saint-Gervais ; c'est l'adresse qu'il donne sous sa signature dans un acte de procédure de 1773. Par la suite les immeubles de cette rue furent numérotés, car son fils, lors du recensement de 1797, est dit habiter au numéro 19 de la rue des Corps-Saints : on peut imaginer qu'il avait conservé le logement paternel.

Antoine Téolet était artisan : il fait l'objet d'une poursuite de la part d'un certain Jean-Antoine Lavouzy, tendant – chose rare – non au paiement d'une somme d'argent, mais lui reprochant d'avoir négligé de réparer – comme il s'y était engagé contractuellement – «un outil à fendre les roues de montres et de pendules»<sup>5</sup>. Son fils Jean-Marc est lui aussi artisan : lors du recensement de 1797 il est qualifié de «faiseur d'outils».

Notre réfugié du Languedoc eut à Genève une vie difficile, si l'on en juge par les nombreuses réclamations pécuniaires dont il a été l'objet : cinq poursuites pour des créances de 132 livres de Berne ; 96 florins 6 sols de Genève et 133 florins 3 sols. Certainement soucieux de donner à son fils une instruction qu'il n'avait pas reçue lui-même, et dont il était conscient de manquer, Antoine Téolet lui fit dispenser des leçons d'écriture par un certain Jean-Jacques-Daniel Durussel. C'était là, semble-t-il, un gros effort financier puisqu'il lui fallut près de trois ans pour en acquitter le prix de 46 livres 14 sols et 6 deniers<sup>6</sup>.

Qui, du père ou du fils, a signé notre boîte de poids ? Son étude nous permettra tout d'abord de la dater. Elle comporte 13 dénéraux (poids servant à peser une monnaie) et un denier pondéral. Tous ces poids sont d'un type très particulier : ils adoptent la forme, usuelle à Lyon et à Genève, de pyramide tronquée et renversée ; leur marquage toutefois est entièrement différent. Les poids de ce type portent généralement sur le dessus une empreinte rappelant l'image de la monnaie elle-même, et de l'autre côté, donc dessous, l'indication du poids, accompagnée de la marque



Boîte dite de chargeur.

du fabricant et du poinçon de l'essayeur-juré. Exceptionnellement les dénéraux ne portent pas d'effigie, mais une simple indication de poids: nous l'avons vu avec Jacques Blanc et attribué cette anomalie au fait que le fabricant n'avait pas eu le temps de faire graver un poinçon à l'effigie d'une pièce de monnaie récemment apparue dans le commerce local du change <sup>7</sup>.

Téolet a utilisé d'anciens poids du type de ceux de Jacques Blanc: il les a entièrement limés, dessus et dessous. Sur l'un d'eux d'ailleurs le cercle de l'effigie de la monnaie est encore visible. Le dessous des poids de Téolet est vierge; sur le dessus il a marqué au moyen de poinçons le poids et le nom de la monnaie. Ce marquage n'est pas régulier: c'est un travail de débutant, les chiffres et les lettres ne sont pas alignés, la mise en page mal étudiée. Les mots trop longs sont achevés, tant bien que mal – plutôt mal –; les lettres finales de Lisbonnaine, Portugaise, Mirliton, par exemple, sont au-dessus de la ligne; d'autres mots sont

mal orthographiés: Guinée, Groix (pour Croix), Ducas. En bref, nous avons là l'œuvre d'un débutant qui n'a pas préparé sa mise en page et a apposé ses poinçons sans même les appuyer sur une réglette: les lettres gambadent et les dernières tout étonnées de n'avoir pas trouvé de place.

Voici la liste des dénéraux de la boîte de Téolet:

nom de la pièce, et poids gravés sur le dénéral – en deniers et grains

poids en grammes; référence <sup>8</sup> pièce frappée par... et nom usuel de celle-ci

1. L AU SOL VI D VIII G 8,08 g 17



Louis XIV (1709-1711) – louis au soleil

5. L NEUF VI D VIII G 8.15 g 38



Louis XV (1726-1728) et (1740-1765) – louis neuf

2. GROIX DE M VII D XV G 9,65 27



Louis XV (1718-1719) – louis à la croix de Malte

6. PISTOLE D G IV D X G 5,69 g 47



Pistole de Genève (de 35 florins) (1752-1772)

3. L A LELE VII D XV G 9,70 29



Louis XV (1720-1723) – louis aux deux L couronnées

7. PISTOLE D S VII D XII-G 9,60 g 50



Doppia de 24 lires de Savoie (1755-1772)

4. MIRLITON V D II G 6.50 g 35



Louis XV (1723-1725) – louis mirilton

8. LISBONNINE VIII D IX G 10.72 g 58



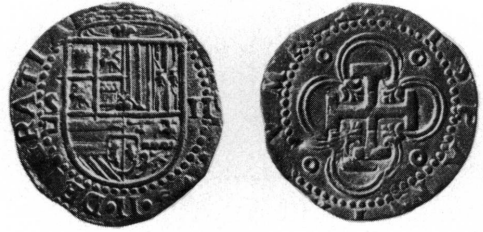
Moeda du Portugal (1667-1722)

9. PORTUGAISE XI D IV G 14,25 g 63



Dobra da 4 escudos du Portugal (1722-1777)

11. D ESPAGNE X D XI G 13,30 g 72



Double écu (pistole) de Philippe II (vers 1580) frappé à Séville

10. DUCAS II D XVII 3,48 g 66



Ducat au nom de Philippe II (dès 1580), de Zélande

12. GUINÉE XI D XII G 8,30 g D. II 6 (9)



Angleterre, guinée de Georges I (1726)

13. I D

Poids de un denier

1.26 g 97

Les pièces de monnaie les plus récentes représentées par leur dénéral dans notre boîte sont: la pistole de 35 florins, de Genève, frappée dès 1752, et la *doppia* de 24 livres, de Savoie, frappée dès 1755.

La boîte est donc postérieure à 1755. Qu'en est-il de la date limite la plus récente? Le louis de 8.1 grammes inauguré par Louis XV en 1726 a été encore frappé par son successeur, Louis XVI, jusqu'en 1784. Ce n'est qu'en 1786 que Louis XVI a introduit le louis de 7,65 grammes. Si la boîte de Téolet était de fabrication aussi tardive, elle ne comporterait plus, probablement, les dénéraux des pièces frappées sous Louis XIV, ni même les premières frappes de Louis XV, qui ont dû disparaître de la circulation dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Sur ce point le Registre du Conseil de Genève nous apporte une indication intéressante:

en 1752 les monnaies d'or étant devenues rares, le Conseil nomma une commission qui constata que la France n'avait pas décrié d'espèces depuis 1726, et que les louis d'or mirilton de 1723, comme aussi les anciens louis, étaient sortis de France et fondus à l'étranger, ce qui justifiait leur rareté à Genève. C'est cette commission qui proposa au Conseil la frappe de la pistole de 35 florins, ou 10 livres (pièce n<sup>o</sup> 6 ci-dessus)<sup>10</sup>.

Si nous comparons, d'autre part, le contenu de notre boîte avec celui de celles fabriquées à Genève par Jacques Blanc et ses successeurs, nous voyons qu'il correspond aux boîtes datées par nous entre 1755 et 1763, date de la mort de Jean-Henri Blanc, le dernier des fabricants de balances. Ce type de boîte, nous le savons par ailleurs, ne fut plus guère fabriqué. Le système des dénéraux, un par pièce de monnaie, avait vécu. Le nombre croissant des pièces en circulation ne permettait plus de les



représenter toutes, par un dénéral particulier. En 1666, les boîtes de Jacques Blanc ne comportaient que 11 dénéraux, celles de Jean-Henri Blanc 55 dénéraux dès 1755. C'est la raison pour laquelle on passa au système pondéral ordinaire, celui utilisé par les apothicaires. C'est ainsi qu'apparaissent dans le commerce des boîtes de poids d'apothicaires, dans le couvercle desquelles les changeurs avaient apposé une petite étiquette rappelant le poids, en deniers et grains, des pièces de monnaie les plus usuelles.

Connaissant ainsi le poids de tolérance des monnaies qu'on leur présentait au change, les banquiers pouvaient le vérifier: lorsque la pièce n'était pas rognée, elle faisait pencher la balance de son côté: la pièce était «trébuchante», du nom de la balance ou trébuchet.

Il résulte de ce qui précède que la boîte marquée Téolet a très probablement été fabriquée aux environs de 1760-1765. Il n'est pas exclu qu'à la mort de Jean-Henri Blanc, en 1763, son matériel ait été dispersé. Antoine Téolet, ou son fils en a-t-il racheté l'outillage? Ou l'un des deux travaillait-il chez un artisan qui aurait succédé à J.-H. Blanc? Ou encore chez un patron qui aurait lui racheté tout ou partie de l'atelier de J.-H. Blanc?

Nous avons vu que Jean-Marc Téolet avait reçu des leçons d'écriture, il devait être un esprit éveillé, cherchant à bien faire, à sortir des difficultés péculiaires dans lesquelles il avait vu son père se débattre, à s'élever dans la hiérarchie artisanale. En 1760 il avait 14 ans et devait être certainement en apprentissage, peut-être a-t-il fabriqué cette boîte pour quelque examen d'aptitude professionnelle. Cela est d'autant mieux imaginable que l'on connaît la suite de sa carrière. En 1797 il est qualifié de «faiseur d'outils», d'outils pour l'horlogerie précisons-nous, ce qui était déjà la spécialité de son père.

La date probable de fabrication de la boîte 1760-1765 mise en regard de la mort de Jean-Henri Blanc, dernier d'une lignée de fabricants de boîtes de changeur, nous permet un rapprochement d'autant plus justifié que dans la boîte de Téolet se trouve un dénéral provenant à n'en pas douter de l'atelier de J.-H. Blanc. La boîte elle-même, le trébuchet et le petit poids

d'un denier n'ont pas été fabriqués par Téolet: ils sont de l'atelier Blanc, le seul de son espèce à Genève, devons-nous préciser.

Quelles leçons tirer de l'étude de cette boîte de changeur? Elle nous fait connaître mieux un artisan, issu d'une famille ayant cherché refuge à Genève en 1739, venant du Languedoc. La première génération a eu des débuts difficiles, mais nous voyons le chef de famille, réparateur d'outils, faire un gros effort financier pour instruire et faire donner des leçons d'écriture à son fils unique; ce dernier devient lui faiseur d'outils.

Cette boîte nous montre aussi quelles étaient les pièces d'or étrangères circulant ordinairement à Genève. Elles proviennent de France, de Savoie, d'Espagne et du Portugal. On ne trouve plus celles de Milan, Florence et Gênes encore courantes une génération plus tôt. On voit apparaître par contre, et pour la première fois, la guinée anglaise: raccourci saisissant du déplacement des places de commerce et de banque.

Enfin notre boîte nous rappelle les difficultés qu'avaient les banquiers de Genève à se procurer des pièces d'or françaises – les plus nécessaires à leurs transactions journalières, et partant la nécessité dans laquelle s'est trouvé le Conseil de frapper – en 1752 – de nouvelles pistoles<sup>11</sup>. Il est intéressant de rappeler que pour ces frappes, le Conseil envisageait de faire fondre les «lisbonines», dont un dénéral se trouve aussi dans la boîte de Téolet.

Rappelons ici les différentes monnaies d'or frappées à Genève. Presque toutes sont calquées, en leur valeur intrinsèque, donc en poids et en titre, sur des monnaies étrangères, d'un usage courant à Genève, où elles arrivaient par le jeu du commerce et de la banque. Frapper des pièces de même valeur facilitait les échanges, on pouvait les peser ensemble, les compter en bloc.

Les banquiers étaient les grands pourvoyeurs des ateliers en métal précieux; ils importaient les pièces d'or espagnoles et portugaises surtout. L'atelier de Genève les fondait pour les besoins de ses frappes. Pour éviter d'avoir à modifier le titre des lingots ainsi obtenus le Conseil s'arrangeait pour fixer le titre de ses monnaies en fonction de

celui des pièces disponibles sur le marché. Cet argument fut avancé expressément en 1752 lors de l'élaboration de l'ordonnance relative aux nouvelles pièces d'or que l'on projetait de frapper.

Voici un tableau résumé des monnaies d'or frappées à Genève:

date	nom de la monnaie	poids
XVI <sup>e</sup> s.	écus soleil	3,2 - 3,4 g



Ecus créés en France par François I<sup>er</sup>, en 1515 et frappés jusqu'à Louis XIV, de 1645 à 1651.

1562 à 1651	écus pistolets	3,2 g
-------------	----------------	-------



Ecus frappés à Milan - *scudo d'oro* par Philippe II (1556-1598); ses successeurs n'ont frappé que des multiples de l'écu et ce jusqu'à Charles II (1676-1700).

1644 à 1667	ducats	3,45 g
1654 à 1692	double-ducats	6,9 g
1635 à 1647	quadruples	13,9 g



Pièces frappées par Isabelle et Ferdinand (1474-1504) et leurs successeurs jusqu'à Albert et Isabelle, ducs de Brabant et seigneurs de Tournay (1598-1628).

Berne a aussi frappé des ducats, dès 1600.

1634 - 1659	pistoles	6,7 g
-------------	----------	-------



Pièce créée par Charles-Quint, frappée dès 1537 pour l'Espagne.

1722 à 1724	Pistole forte de 40 florins 3 sous	6,67 g
-------------	------------------------------------	--------



Il ne s'agit là que d'une toute petite frappe d'environ 700 pièces. On avait saisi à Genève un certain nombre de louis d'or fabriqués hors des monnaies de France. Cette saisie donna l'occasion à la Chambre des comptes de les transformer en pistoles de Genève. Il semble que le bénéficiaire procurèrent ces frappes fut minime. Le cours d'émission de ces pistoles, à 40 florins 3 sols les mettait à la même valeur que les louis vieux de France et que les pistoles d'Espagne.

Les louis sont ceux frappés par Louis XIV, «aux quatre L» de 1693 à 1695 et ceux «aux insignes» de 1704 à 1709.

La pistole d'Espagne est celle frappée par Charles-Quint dès 1537. Toutes trois pesaient 6,66 g.

1752 à 1772	Pistole de 35 florins ou 10 livres	5,62 g
1771	Triple-pistole	17,0 g



Il ne s'agit pas d'une imitation mais de la création d'une pièce nouvelle. Le critère est celui de la valeur, c'est-à-dire du cours d'émission. Le Conseil de Genève constatant la rareté des espèces d'or françaises, notam-

ment des louis mirlitons (frappés de 1723 à 1725) et des vieux louis (louis aux 4 L, louis aux insignes) décida de frapper des pistoles. On saisit l'occasion pour frapper une monnaie qui puisse être intégrée dans le système monétaire genevois.

La monnaie de compte était alors la livre courante, divisée en 20 sols de 12 deniers. Les monnaies par contre étaient frappées selon le système du florin de 12 sous de 12 deniers. Leur équivalence avait été fixée par les CC en 1689, évaluant alors à 10 florins 6 sous l'écu de France de 3 livres. Cette évaluation donnait l'équivalence entre la livre courante et le florin: 1 livre courante égale 3 florins 6 sols, c'est-à-dire 3 florins et demi.

C'est pour cette raison que la pistole de 1752 fut créée à 10 livres courantes soit 35 florins: cette monnaie correspondait à des unités entières dans les deux systèmes, ce qui simplifiait beaucoup les calculs.

Tenant compte du cours des autres pièces d'or, le calcul montra qu'il fallait que cette nouvelle pièce soit frappée à la taille de 43 1/5 pièces au marc, ce qui lui donnait un poids théorique de 5,65 g. C'est sur cette base que la frappe fut ordonnée, le titre prescrit étant de 22 carats, celui des pièces françaises et espagnoles.

La boîte de poids de Téolet nous a donné l'occasion de revivre une page de l'histoire de la banque, activité si féconde à Genève depuis le Moyen Age <sup>12</sup>.

<sup>1</sup> ADRIEN BLANCHET, «Balances et poids monétaires», *Revue numismatique*, Paris, 1900, 439-448. «Note sur des balanciers lyonnais», *Rev. suisse de numism.*, 25, 1930, 96-93.

<sup>2</sup> A. DIEUDONNÉ, *Manuel des poids monétaires*, Paris, 1925, 184 pp. «Une boîte de changeur genevois de 1726», *Rev. suisse de numism.*, 23, 1924, 422-435.

<sup>3</sup> FRANÇOIS LAVAGNE, «Les boîtes de changeurs du Musée d'histoire de Berne», *Gazette numism. suisse*, 16, 1966, 38-48. «Utilisation imprévue d'un poids monétaire», *Gazette num. suisse*, 17, 1967, 28-30. «Poids à godets pour pesage monétaire», *Gaz. num. suisse*, 18, 1968, 39-47. «Maîtres-balanciers de la région rhénane», *Gaz. num. suisse*, 21, 1971, 76-84.

<sup>4</sup> COLIN MARTIN, «Les boîtes de changeurs à Genève et Berne (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)», *Rev. suisse de numism.*, 39, 1959, 59-106. «Isaac Galot, balancier lyonnais, réfugié à Zurich», *Mélanges Antony Babel*, Genève, 1963, 357-362. «Peter Blatter, Goldwagmacher in Thun» *Jahresb. Hist. Mus. Schloss Thun*, 1973, 4-11.

<sup>5</sup> AEG. Jurid. civ. Bm 221-16, juin 1775.

<sup>6</sup> AEG. Jurid. civ. 1762.

<sup>7</sup> COLIN MARTIN, *Les boîtes de changeurs... pièces de Savoie*, portant les numéros 42, 43, 48 à 56.

<sup>8</sup> COLIN MARTIN, *ibidem*.

<sup>9</sup> A. DIEUDONNÉ, *Manuel*.

<sup>10</sup> AEG. Reg. Conseil, 1752, vol. 252,321.

<sup>11</sup> On relira à ce propos avec fruit le chapitre d'HERBERT LUTHY, *La banque protestante en France*, Paris, 1959, réimpression, 1970, sur les fournitures d'or et le transfert des espèces et de métaux d'or et d'argent (t. I, pp. 126 ss) que cet auteur expose en détail pour la période de 1685 à 1695, et qui reste vrai dans son mécanisme tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>12</sup> ANNA MARIA PATRONE, *Le Casane astigiane in Savoia*, Torino, 1959; plus de 50 citations relatives à Genève, aux XIII-XIV<sup>e</sup>s. COLIN MARTIN, *La trouvaille monétaire de la Joux, non loin de Saint-Julien-en-Genevois*, *Rev. suisse de numism.* 44, 1965, 22-28.

Nos remerciements vont à MM. CANDAUX et GENEQUAND, pour leurs recherches aux archives; à N. DÜRR, pour les photographies des pièces 3, 4, 5, 6, 7, 9, 12 et celles de Genève; à M. H. ENNO VAN GELDER, de La Haye, pour les photographies des pièces 8, 10 et 11; enfin à M<sup>me</sup> Françoise DUMAS, pour celles des pièces 1 et 2.



